

Canada”, j'ai l'honneur d'inclure copie d'une minute du Conseil privé du Canada exprimant le désir du gouvernement canadien d'entrer en arrangements réciproques avec celui des Etats-Unis au sujet du commerce de cabotage, ou tout simplement pour le sauvetage et le remorquage.

Vous remarquerez qu'au paragraphe 2 de cette minute, il est déclaré qu'en vertu des dispositions des statuts canadiens actuellement en vigueur relativement au sauvetage et au remorquage, les navires des Etats-Unis sont parfaitement libres en tout temps, en cas de détresse, de sauver la vie et la propriété dans les eaux canadiennes.

En conséquence, il est démontré qu'il ne s'agit pas d'une question d'humanité, comme le gouvernement des Etats-Unis semble l'avoir cru, mais tout simplement d'une question d'affaires, et de plus, la minute s'occupe de l'aspect commercial de la question, et énumère certaines offres de la part du Canada aux Etats-Unis au sujet de la réciprocité du cabotage et des privilèges de sauvetage et de remorquage. Elle conclut en déclarant que le gouvernement canadien, afin de manifester son désir sincère d'entretenir des relations amicales avec les Etats-Unis, est prêt à limiter les offres ci-dessus “ à la navigation intérieure dans les eaux limitrophes de celles des Etats-Unis, ou à les étendre généralement aux eaux des deux pays, selon que les Etats-Unis le préféreront ”.

J'espère que les explications fournies dans cette minute feront disparaître tout malentendu qui pourrait être survenu dans la considération des questions susmentionnées, et faciliteront la conclusion d'arrangements mutuellement avantageux et satisfaisants pour les Etats-Unis et le Dominion du Canada.

J'ai l'honneur, etc.,

JULIAN PAUNCEFOTE,

N° 7.

*Le Très-honorable J. Chamberlain au comte d'Aberdeen.*

DOWNING STREET, 17 décembre 1895.

Au gouverneur général,  
le Très-honorable,  
le comte d'Aberdeen, C.P., G.C.M.G.,  
etc., etc., etc.,

MILORD,—Relativement à ma dépêche, n° 248, du 25 septembre, j'ai l'honneur de vous transmettre, pour l'information de vos ministres, copie d'une dépêche de l'ambassadeur de Sa Majesté à Washington, concernant les droits de tonnage prélevés aux Etats-Unis sur les navires britanniques, comme repréailles pour les droits légers prélevés en ce pays.

J'ai l'honneur, d'être, milord,

De Votre Seigneurie le très humble et très obéissant serviteur,

J. CHAMBERLAIN.

AMBASSADE BRITANNIQUE, WASHINGTON, 19 novembre 1895.

Au marquis de Salisbury, C.G.,  
etc., etc., etc.

MILORD,—J'ai l'honneur de vous transmettre ci-jointe copie de la réponse que j'ai reçue du secrétaire d'Etat, à la représentation qui lui a été adressée conformément aux instructions contenues dans la dépêche de Votre Seigneurie, n° 27, commerciale, du 6 juillet dernier, concernant l'imposition des droits de tonnage aux Etats-Unis sur les navires touchant à un port britannique dans le simple but de prendre du charbon.